

|  |  |
| --- | --- |
| **Elus :****Présents : Absents :****Procurations :****Votants :** | **40****24****13****05****29** |

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 26 février à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale de la commune déléguée de Saint Gabriel Brécy, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune nouvelle de Creully sur Seulles.

**Présents :** Thierry OZENNE, Maire. Yves JULIEN, Jean-Paul BÉRON, Maires délégués. Edmond GILOT Christine LEGUERN, Virginie SARTORIO, Katia OMONT, Jacky CARRÉ, Cyrille MAUDUIT, Maires-adjoint. Patrick BARETTE, Yves BERNARD, Antoinette DUCLOS, Pascale DUCROCQ, Pierre FÉRAL, Gérard GARIAN, Nathalie GAUTIER, Dominique GILLES, Jean LEFRANCOIS, Thierry LEROY, Géraldine MARIE, Françoise MORVAN, Geoffrey RENOUF, Alain COUZIN, Claudine VANSTAEN.

**Procurations :** Franck DUROCHER à Yves JULIEN, Hubert THOMAS à Pierre FERAL, Geneviève SIRISER à Thierry OZENNE, Yolande PICARD à Virginie SARTORIO, Régis LEFRANCOIS à Jean LEFRANCOIS.

**Absents :** Mélanie BEKAERT, Laurence COLLET, Lydie ETIENNE, Mathilde FAUCHIER-DELAVIGNE, Christelle LE COADOU, Bernard LOUIS, Nicole MICHEL, Alexandre RAY Florent VAUVERT, Patrick SENECAL, Madeleine LAISNÉ.

**Secrétaire :** Virginie SARTORIO

Monsieur le Maire demande à l’assemblée, qui accepte à l’unanimité, d’ajouter de 2 points à l’ordre du jour :

* Renouvellement du contrat avec la SAUR pour le budget assainissement de Villiers le Sec
* Convention d’occupation du domaine public « Le Bar des Sportifs »

# Désignation du secrétaire de séance : Virginie SARTORIO

* 1. **Compte-compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2019 approuvé à l’unanimité**
	2. **Lieu des séances de conseil municipal de Creully sur Seulles**

Vu l’impossibilité d’effectuer les réunions de conseil municipal au siège administratif de Creully sur Seulles en raison de la taille de la salle non adaptée au nombre d’élus, les réunions de conseil municipal de Creully sur Seulles seront effectuées à la salle de polyvalente de St Gabriel Brécy. L’assemblée valide à l’unanimité cette officialisation.

# Musée de la radio et 75e anniversaire

6 juin 2019 : inauguration du musée de la radio (12h30) ; 7 juin 2019 : inauguration de l’Ecole Cecil Newton ;

Printemps 2019 : pose de 7 panneaux photos dans les trois communes déléguées ;

Demande de l’Association « Le Dit de l’eau » pour des balades théâtrales – Mme Siriser prendra contact avec Mme Quillet afin de connaitre leurs besoins précis.

# Dénomination des deux gymnases de Creully

Monsieur le Maire sollicitera de nouveau le collège pour des propositions de noms de sportifs régionaux.

# Modification du PLU de Creully

M. le maire expose que conformément à l’article L.153-34 du code de l’urbanisme, le PLU fait l’objet d’une révision allégée lorsque le projet « a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables ».

Dans ce cas, le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l’urbanisme.

Considérant que l’objet unique de la révision consiste à reclasser en zone UA un terrain actuellement classé en zone NP, parcelle D748 correspondante au parking dit « du Château » et si besoin 5000 m² de la parcelle D745 sans aucune remise en cause du plan d'aménagement et de développement durables (PADD), M le maire propose en conséquence, une révision allégée du PLU.

Après délibération, le conseil municipal décide à l’unanimité de prescrire la révision allégée du PLU et de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision allégée du PLU.

L’avis des domaines a été demandé afin de connaitre l’estimation des parcelles D745 et D748.

Vu la nécessité de reclasser un terrain depuis la zone NP vers la zone UA, le conseil municipal, à l’unanimité désigne le cabinet SARL EMERGENCE ; sis 102 ter avec rue Henri CHERON, 14000 CAEN représenté par Monsieur Renaud POULAIN pour effectuer la modification simple du Plan Local d’Urbanisme de Creully, commune déléguée de Creully sur Seulles et autorise le Maire à signer la convention d’honoraires et tous autres documents s’y référant.

# Création d’une commission « permis de conduire citoyen »

Vu la délibération du 28 août 2018 approuvant la mise en place du projet de permis de conduire citoyen et considérant qu’il convient de créer une commission ayant la charge de :

* + - proposer une charte ;
		- proposer une trame de dossier d’inscription ;
		- établir une grille de critères de sélection des dossiers ;
		- proposer des dossiers de candidatures au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité valide la création d’une commission « permis citoyen » et en désigne la composition comme suit :

|  |
| --- |
| Vice-président : Cyrille MAUDUIT |
| Gérard GARIAN | Geneviève SIRISER |
| Antoinette DUCLOS | Katia OMONT |
| Dominique GILLES |  |

# Renouvellement de l’adhésion au CMAIC (médecine du travail)

L’assemblée, à l’unanimité, décide de renouveler l’adhésion au CMAIC (Centre médical artisanal et interprofessionnel du Calvados), sis 9 rue du Docteur Laënnec à HEROUVILLE ST CLAIR pour une durée de 1 an renouvelable avec tacite reconduction et autorise le Maire à signer la convention et avenants le cas échéant et tous autres prestations de services concernant la médecine du travail.

# Paiement d’investissement avant le vote du budget

Jusqu’au 15 avril, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Achat terrain DUMESNILDOT : Prix 33 528 € Article 2111 Le conseil municipal valide à l’unanimité.

# Prêt du minibus

Le CCAS a émis un avis favorable à l’unanimité le 15 février dernier pour l’établissement d’une convention tripartite entre la commune de Creully sur Seulles, le CCAS de Creully sur Seulles et un particulier pour le prêt du minibus. Ce type de demande sera étudiée au cas par cas, par le CCAS sur certificat médical et dans un contexte social bien précis (ressources du demandeur, situation familiale, handicap lourd, déplacement en fauteuil roulant…).

L’assemblée valide à l’unanimité le principe de prêt du minibus aux particuliers de Creully sur Seulles correspondants aux critères et précise qu’une convention annuelle et une fiche de prêt seront à établir.

# Renouvellement du contrat avec la SAUR - Budget assainissement Villiers le Sec

Point reporté au prochain conseil municipal à la demande de Monsieur JULIEN qui souhaite étudier la convention avec les élus de la commune déléguée de Villiers le Sec.

# Convention d’occupation du domaine public « Le Bar des Sportifs »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de la SNC 2L2M représentée par Mme Virginie MESLIN, exploitante du Bar des Sportifs, relative à la demande d’implantation de terrasse en bois sur les places de parking face à son commerce, 11-13 place Edmond Paillaud, à Creully, du 15 avril 2019 au 15 septembre 2019. Soit une durée totale de 5 mois.

Monsieur le Maire précise que l’ARD a émis un avis favorable à l’implantation de cette structure démontable.

Monsieur le maire demande l’accord aux membres du conseil municipal de fixer le prix, comme l’année précédente à 2€/m², soit 50€ mensuel payable d’avance. Montant total 250 €.

# Le conseil municipal, à l’unanimité accepte cette demande.

* 1. **Point sur les écuries du château**

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité décide de remplacer la dénomination des anciennes écuries « salle de spectacle » par « salle culturelle »

Le conseil municipal, à l’unanimité autorise le Maire à désigner l’architecte avant le prochain conseil municipal, selon l’offre économiquement la plus avantageuse et fixe le plafond à 20 000 € HT.

# Terrain zone d’activités (parcelles ZK 155 et ZK168)

La communauté de communes Seulles Terre et Mer a décidé de ne plus acquérir le terrain pour l’implantation de son atelier technique intercommunal (acquisition d’un terrain à Martragny, commune déléguée de Moulins en Bessin) et affirme que le terrain est pollué (coût de dépollution d’environ 36 000 €).

Considérant qu’il convient de faire analyser le sol dudit terrain afin de connaitre le coût exact de dépollution, le conseil municipal, à l’unanimité décide d’ordonner une étude de sol des parcelles ZK 55 et ZK 168 et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

# Informations et questions diverses

* Visite de Monsieur le Préfet le 5 mars au CAO ;
* Point sur les subventions :
	+ Cheminements doux (contrat de territoire départemental) : 53 402 €
	+ Halle multi-raquettes (contrat de territoire départemental) : 170 000 €
	+ Halle multi-raquettes (contrat de territoire régional) : 150 000 €
	+ Halle multi-raquettes (contrat de ruralité) : 200 000 €
	+ Halle multi-raquettes (LEADER) : 50 000 €
* Projet de 7 panneaux-photos en plexiglass (100X0.60) pour mettre en valeur le patrimoine communal (coût d’environ 100€ par panneau) ;
* 15 mai 2019 : repas des aînés ;
* 15 juin 2019 : chorale de Tilly sur Seulles à l’Eglise de Creully (20h30)
* 8 décembre 2019 (dimanche) : arbre de Noël du CCAS : spectacle, chant, danse, goûter au gymnase ;
* 28 février 2019 : commission environnement à STM
* L’appel d’offre du programme de travaux de voirie 2019 sera lancé au début du printemps ;
* Eventualité d’un passage piétons et d’un feu tricolore sur la Canadienne à étudier en commission voirie.

*Fin de séance à 22h15*